

REGLEMENT DE LA COUPE BRUXELLES-BRABANT **(Version du 01-06-2024)**

1. Historique et philosophie du tournoi :

En 2013, André Ansotte, Benoit Fraeys et Freddy Froyen ont créé un tournoi par carrés pour les cercles du Brabant Wallon qui s'appelait « Les carrés du Brabant ». Leur objectif était d'offrir aux joueurs essentiellement débutants un accès facile à la compétition.

Et en 2023, le district BBBW a décidé de lancer un nouveau tournoi en reprenant les aspects principaux des carrés du Brabant.

Ce nouveau tournoi s'appelle « La Coupe Bruxelles-Brabant » et il est destiné aux joueurs débutants ou qui n'ont pas l'habitude de participer à des tournois de moyen ou haut niveaux.

2. Forme de la compétition et Périmètre :

La Coupe Bruxelles-Brabant est une compétition privée sous forme d'un championnat de bridge par carrés. Elle est organisée chaque saison entre des équipes de cercles affiliés à la LBF et relevant du district BBBW. Ces équipes se retrouvent le samedi après-midi 6 à 10 fois par saison lors de rencontres de type Patton.

Elle est ouverte à tous les joueurs affiliés à la LBF durant la saison concernée à condition que ces joueurs ne jouent pas durant la même saison en championnat de niveau national ou en Coupe Zweiffel dans les divisions Honneur et I.

3. Organisation :

La coupe est organisée par l'Organe d'Administration de l'association « Comité de Bridge de Bruxelles-Capitale et Brabant Wallon ASBL » (OA BBBW en abrégé).

Son rôle est de :

- choisir les dates des rencontres (jours et heures)
- choisir les lieux des rencontres. Il s'agit de choisir les Cercles Organisateur (CO), principalement sur base de la disponibilité de locaux suffisamment grands pour accueillir toutes les équipes. Si nécessaire, les équipes peuvent être réparties en 2 lieux de jeu.
- veiller à l'application du présent règlement
- s'assurer du bon déroulement de la compétition
- trancher les litiges
- mettre à jour les tableaux de résultats sur le site internet de la BBBW

4. Type de rencontres :

Chaque saison, 6 à 10 rencontres sont organisées selon une formule Patton ou équivalent.

Chaque équipe joue entre 24 et 32 donnes.

Les donnes d'une rencontre doivent être pré-duplicatées avant que le jeu ne débute. Si le CO ne peut pas le faire alors l'OA BBBW fournit les étuis de cartes et les diagrammes.

C'est le logiciel JAB qui doit être utilisé pour gérer chaque rencontre.

5. Cercle Organisateur :

Le CO doit mettre à disposition un local complètement équipé pour pouvoir accueillir les équipes qui vont se rencontrer. Et cela comprend les bridgemates.

La présence d'un bar est aussi souhaitée.

Le CO organise la rencontre et s'assure de la présence d'un arbitre (niveau cercle minimum) qui gère la rencontre et qui transmet les résultats à l'OA BBBW.

REGLEMENT DE LA COUPE BRUXELLES-BRABANT **(Version du 01-06-2024)**

L'arbitre ne peut pas jouer et en cas d'absence d'un joueur en dernière minute, c'est le CO qui pourra faire jouer un membre de son cercle en remplacement de n'importe quel joueur d'une équipe participante.

6. Equipes et joueurs :

Chaque cercle participant aligne 1 ou plusieurs équipes qui doivent participer à toutes les rencontres.

Chaque équipe peut aligner un nombre illimité de joueurs au cours d'une même saison.

Un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe au cours de la saison.

Un joueur ne peut pas, la même saison, faire partie d'une équipe participant au championnat de niveau national ni en Coupe Zweiffel Honneur et Division I. Les responsables des cercles qui inscrivent les équipes doivent vérifier ces critères.

Chaque équipe désigne en son sein un capitaine qui est l'intermédiaire entre son équipe, les CO et l'OA BBBW.

7. Règlements de jeu :

Les rencontres se disputent en conformité avec le Code International de Bridge 2017, et les règlements de la RBBF et de la LBF.

Le tournoi est joué en catégorie C :

* systèmes autorisés : vert et bleu

* conventions autorisées : toutes, à l'exception des brunes

Les psychiques ne sont pas autorisés.

8. Conditions de participation :

Le CO reçoit 24 € par équipe participante, lors chaque rencontre, afin de couvrir les frais d'organisation de la rencontre. Le CO en rétrocède 5 € à l'OA BBBW pour couvrir les frais d'organisation de la compétition.

9. Classement :

Les résultats pour chaque rencontre sont attribués en IMPs positifs et IMPs négatifs.

En fonction des résultats, chaque équipe reçoit des points. Par exemple, s'il y a 12 équipes, l'équipe qui a obtenu le meilleur résultat reçoit 14 points, la suivante 12 points, puis 10 points et ensuite 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point.

Et le classement général est établi par équipe en faisant la somme des résultats obtenus à chaque rencontre.

En cas d'ex-quo, c'est le nombre de victoires lors des rencontres qui sera pris en compte, puis celui des deuxièmes places

Le classement et tous les résultats sont disponibles sur www.bbbw.be.